

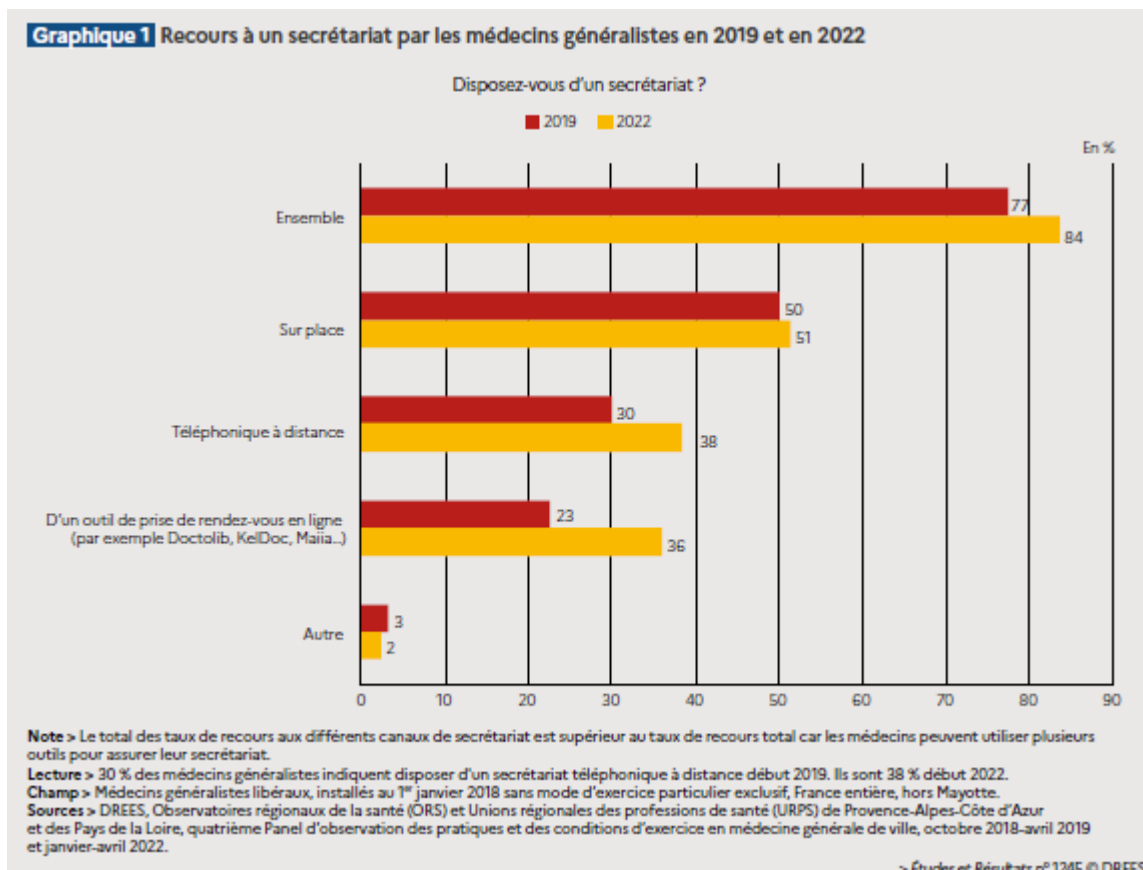
Dans le cadre du du 4e Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale auquel contribue votre URPS ML PACA, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une nouvelle étude. Elle porte sur les modalités d'exercice des médecins généralistes en observant la répartition de ceux qui pratiquent seuls ou en cabinet de groupe et pour ces derniers, en distinguant selon qu'il s'agit d'un cabinet monoprofessionnel ou pluriprofessionnel.

Sept médecins généralistes sur dix exercent en groupe

Depuis 2010, l'exercice regroupé est de plus en plus plébiscité par les médecins généralistes : fin 2010, 54 % des médecins exerçaient en groupe, contre 61 % en 2019 et 69 % début 2022. La fréquence de l'exercice en groupe est plus élevée chez les médecins âgés de moins de 50 ans (87 %, contre 53 % pour les 60 ans ou plus) et chez les femmes (80 %, contre 62 %). Elle varie aussi selon les régions (62 % des médecins généralistes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre 82 % de ceux des Pays de la Loire) et est plus faible dans les zones sous-denses.

Quatre médecins généralistes sur dix sont installés dans un groupe pluriprofessionnel

L'exercice en groupe pluriprofessionnel, qui rassemble un ou plusieurs généralistes avec d'autres professionnels de santé, et pas seulement des professions médicales, progresse : il concerne 40 % de l'ensemble des médecins et 60 % des médecins exerçant en groupe. Le développement de l'exercice pluriprofessionnel est en partie porté par l'augmentation du nombre de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Ces structures regroupent, sur un ou plusieurs sites, des médecins et d'autres professionnels de santé, dans une approche d'exercice coordonné formalisée par un projet de santé commun. Début 2022, un médecin sur six travaille dans une maison de santé pluriprofessionnelle.



Le **quatrième panel national d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale** a été mis en place à l'automne 2018 par la DREES, les observatoires régionaux de la santé (ORS) et les unions régionales des professionnels de santé médecins libéraux (URPS-ML) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire.

Pour en savoir plus sur le 4e panel :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-le-panel-dobservation-des-pratiques-et-des-conditions-dexercice-en#toc--publications>

Pour télécharger l'article complet : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/ER1244.pdf>